

Sermages,

autour de son clocher



Origines lointaines :

Comme pour beaucoup de villages, plusieurs hypothèses ont été émises concernant l'origine du nom, Sermages. «Sermaïgues», au XIIIe siècle pourrait désigner un mauvais terrain ou tirer son nom des Sarmates (1).

La commune a été sillonnée, habitée par les Romains : la voie Château-Chinon - Moulins-Engilbert passait par les Maillardards, le bourg, la Grange-montée, Montignon et les lieux-dits Villacot, Villa-Mouniot témoignent de leur présence. A Maison-Neuve, on a découvert quelques monnaies (2).

QUELQUES FAITS MARQUANTS AU COURS DES SIÈCLES

Du XII^e au XVI^e siècle

Nous avons pu glaner le nom de quelques familles marquantes qui possédaient à cette époque, terres et serfs à Sermages. Ainsi, au XIVe siècle, nous trouvons les familles de Fontenay, de Barges, de la Beaume et de Villescot. Au XVe siècle, le fief de Varennes (lieu aujourd'hui rattaché à la commune de Moulins-Engilbert) appartient à la famille de Courtois. Par le mariage d'Anne de Courtois avec Guillaume Sallonier, gouverneur de Moulins-Engilbert, Varennes passe en 1490 aux Sallonier.

La famille le Tort, déjà présente au XVe siècle, va étendre ses possessions à Sermages par le mariage d'Henri le Tort avec Jeanne de la Chaume qui lui apporte le fief de Villacot. Son fils, Pierre, possède donc, en 1550, en plus de Villacot, le fief de Chaume (limitrophe avec la commune de Moulins-Engilbert). Avec les le Tort, les Cotignon s'implanteront au XVIe siècle à Sermages, devenant, entre autres, seigneurs de Moncey.

L'église Saint-Pierre, attestée au XIIe siècle, est, à elle seule, le témoin d'une grande partie de l'histoire des Sermageois :

En 1492, Guillaume Sallonier de Varennes fait construire la chapelle nord qui portera désormais son nom. Cette chapelle, placée sous le vocable de Saint-Blaise, sera le lieu de sépulture de tous les enfants qui mourront en bas âge, et ce jusqu'à la Révolution. Les adultes seront inhumés, selon leur rang, soit «sous les cloches», soit sous le porche» (qui a disparu, laissant place à l'actuelle chapelle Notre-Dame de la Salette), soit dans le cimetière alors attenant à l'église.

La lecture des registres paroissiaux des XVIIe et XVIIIe siècles a retenu toute notre attention : deux événements y sont consignés par le curé Clergé, en 1705 et 1721.

Rebellion de damoiselle Cotignon

En 1705, François Clergé (au nom prédestiné !), alors curé de Sermages, écrit aux autorités judiciaires de Saint-Pierre-le-Moûtier pour les informer des faits suivants :

Il a fait réparer les murs du cimetière et placer des portes parce que les Sermageois, indisciplinés, avaient pris l'habitude de couper court, passant à travers le cimetière, seuls ou accompagnés de leurs bestiaux, souvent des porcs. Or, on connaît le groin fouisseur de ces derniers et l'on imagine que les tombes, non protégées à l'époque, pouvaient être facilement éventrées.

Exaspéré, le curé profite de la messe du dimanche 20 septembre pour demander à ses fidèles de respecter les lieux en question.

Alors, l'irascible «Damoiselle Jeanne Cotignon, fille de feu messire Louis Cotignon et de Damoiselle Edmonde Désulmes» se leva et dit avec arrogance que c'était elle qui avait cassé portes et serrures, et qu'autant de fois, elle les trouverait fermées, autant de fois, elle les briserait !

Abasourdi devant ce «scandale», le curé qui connaissait pourtant bien ses ouailles puisqu'il resta quarante-trois ans à Sermages, battit en retraite sous les invectives de la Demoiselle et se réfugia dans la sacristie pour se déshabiller. Fait unique sans doute, la messe ne fut pas dite ce dimanche-là !

On imagine la réaction des Sermageois, la sortie mouvementée de l'église. Ce scandale dut alimenter toutes les discussions des veillées pendant longtemps !

En conséquence, le curé Clergé demande réparation : que la Demoiselle fasse des excuses publiques pour «ses propos calomnieux» et que la sentence puisse être affichée à la porte de l'église.

(1) Sarmates : tribus indo-iraniennes installées dans le sud de la Russie au début de l'ère chrétienne. Les Sarmates ont été engagés par les Romains, comme auxiliaires de cavalerie. Présents dans toute la région sud Morvan, ils auraient pu, d'après l'abbé Baudiau, séjourner dans un camp installé par les Romains à l'emplacement du second presbytère.

(2) Monnaies trouvées à Maison-Neuve : trois sercètes et un denier datant de Sabine (Sabinius, empereur d'origine gauloise, le siècle après J.C.), Antonin le Pieux (133-165), Commode (180-192) et Gordien le Pieux (238-244). Mais il ne suffisait pas

de placer des portes, encore fallait-il que les Sermageois les ferment ! Non seulement ils continuaient à passer à travers le cimetière, mais ils laissaient les portes entrouvertes ! Alors, notre curé fit placer des serrures. Les villageois, avertis, pouvaient, s'ils le voulaient, facilement accéder au cimetière par une petite porte ouverte, près de l'église. Cette initiative n'eut pas l'heur de plaire à tout le monde ! «Damoiselle Cotignon» passa «pardessus les murailles», et mieux, cassa les serrures «à grands coups de marteau», ce que, voyant, le bon curé les fit réparer et poser à nouveau... et de nouveau, les portes furent enfoncées et les serrures brisées.

Pas généreux, les Sermageois !

Quelques années plus tard, en 1721... «Le tonnerre tomba sur le clochet de cette paroisse qui emporta toute une chevronnée dudit clochet et qui a été rétabli avec bien de la peine, les habitants n'ayant rien voulu fournir, que quelques journées et charrois iay (j'ai) fait la quête avec Linard Tiraut, fabricant, chez les propriétaires de la paroisse ou on a trouvé peu de choses. Le tout a été rétabli par mes soins et d'une partie de mes deniers. Le 17 novembre 1722 les pièces de bois du clochet qui étaient tombées sur la nef (nef) avaient fort endommagé la couverture».



attachement à leur église en ces années 1905-1906, années du vote de la séparation des églises et de l'Etat et des inventaires des biens du clergé (3). Avant le vote de décembre 1905, la hiérarchie catholique demanda aux curés de se rendre dans toutes les maisons pour y faire signer une pétition destinée au député (4).

Voici quelques résultats : (voir tableau ci-dessous).

Le 19 juin 1905, le conseil de fabrique de Sermages se réunit en séance extraordinaire sous la présidence de monsieur d'Autune. Sont présents, autour du curé Debard, Arthur Martin le maire, J.B. Ranvier, Henri Laumain, Marie Balandreau, Marie Lemaitre.

Il leur avait été demandé de déposer à la mairie «l'inventaire des objets d'art et du mobilier de l'église. L'assemblée, considérant qu'aucune loi, à sa connaissance, ne l'oblige à (le) faire, a le regret de ne pouvoir faire droit à la demande de monsieur le ministre des cultes».

Le refus est poli mais déterminé.

Un petit croquis suit ces lignes. Il représente une tête d'homme, peut-être celle du curé lui-même ? Ce croquis, unique dans ces quarante-trois années de sacerdoce, indique peut-être l'embarras de quelqu'un qui hésite à consigner des lignes dévoilant le manque de générosité de ses paroissiens.

XX^e SIÈCLE
1905-1906 : la résistance de Sermages

L'eau a coulé sous les ponts et les «mousniers» de Sermages se sont succédés... Nous sommes au XX^e siècle et les Sermageois vont montrer leur

Village	Oui	Non	Commentaires
Sermages	360	0	«Je n'ai pas tenu compte des fonctionnaires, en très petit nombre, du reste». (Peut-être, les fonctionnaires étaient-ils tenus au devoir de réserve ?)
Villapourçon	1100 sur 1210	?	
Saint-Honoré	930	9	«Dans ce nombre (les non) sont compris 3 ménages irréguliers. Dans les autres, on compte 327 fidèles et dévoués, 97 n'ont aucune pratique religieuse, 274 ont peu ou point de pratique, mais sont favorables, 232 pratiquent par intermittence».
Onlay	382	4	«Il y a six maisons où je ne suis pas allé et pour cause» 30 personnes non inscrites.

(3) Nous renvoyons le lecteur à l'analyse détaillée de Jean-Philippe Mordier, parue dans le « Bulletin du groupe d'Histoire locale de Luzy », n°7 – 2004-2005.
(4) Texte de la pétition destinée aux électeurs : Monsieur le Député, «Sous prétexte de séparer la religion de l'Etat, le gouvernement et votre commission vous proposent de nous prendre nos églises, de chasser nos prêtres de leurs presbytères et de les dépouiller de leur indemnité concordataire, dette sacrée du pays. Nous ne vous avons pas nommé pour voter ainsi par surprise des mesures sur lesquelles vous ne nous avez jamais consultés et qui portent atteinte au droit de propriété et à la liberté de conscience. Vous n'en avez pas le droit et pour que le pays puisse manifester son sentiment sur un projet aussi grave, nous vous invitons à attendre les élections de 1906. »

Cependant, la loi est votée le 9 décembre 1905 et il fallait mettre en place, selon l'article 3, ces inventaires. Ainsi, doivent être recensés les églises, les presbytères et tous les objets qui se trouvent à l'intérieur des lieux de culte.

La propriété de ces biens sera transférée à des «associations remplaçant les anciennes fabriques». Cet inventaire a lieu, à Sermages, le 27 mars 1906. Deux précieux témoignages nous racontent cet événement : celui du vicaire de Moulins-Engilbert et celui du curé de Sermages.

Le 29 mars, monsieur Lepron, vicaire à Moulins-Engilbert écrit : (lire ci-dessous).



■ Barricade des habitants de Sermages autour de leur église en 1906.

Monsieur le Vicaire général,

... j'apprends à l'instant la magnifique résistance de Sermages. Le second inventaire devait avoir lieu hier matin à 5 heures. Monsieur le curé, averti officieusement dans la nuit, fait transmettre immédiatement la nouvelle à ses paroissiens qui, à 4 heures du matin, se trouvent réunis autour de l'église. La porte principale, barricadée déjà depuis quinze jours, est aussitôt protégée à l'extérieur, par un chariot dont on enfonce les roues en terre, une voiture le surmonte et une quinzaine d'hommes l'entourent. Vingt-quatre gendarmes, sabre au clair, donnent l'assaut sur la foule et escortent le sous-préfet, le commissaire de police, le juge de paix, un serrurier de Château-Chinon, le percepteur, l'agent-voyer, le chef-cantonier de Moulins-Engilbert.

Deux mille tuiles qui masquent la porte donnant sur le cimetière sont enlevées, celle-ci est fracturée à coups de hache et laisse l'entrée libre aux agents qui parlementent avec monsieur le curé seul dans l'église, avec quelques personnes. Tout le monde, même les gendarmes sont découverts, à l'exception du juge de paix de Moulins. On brise la porte de la sacristie maintenue à l'intérieur par un maréchal. L'inventaire est fait rapidement.

Au-dehors, la foule prie et chante mais se dédommage au départ des cambrioleurs qui sont conspués d'importance et reconduits à coups de pierres sur la route de Saint-Léger où ils renouvellent leur opération.

Monsieur le curé, averti par un expresse, n'a eu que le temps de fermer les portes et de sonner le tocsin.

Vous excuserez d'avoir pris la liberté de vous adresser ces détails, mais on est si fier de pouvoir les raconter.

Signé : Cl. Lepron, vicaire Sermages, le 2 avril 1906

Monsieur le vicaire général,

Je vous prie de vouloir bien m'accorder les pouvoirs de bénir notre nouveau cimetière et plusieurs croix. Notre église a été crochetée, mardi dernier, 27 mars. Il a été fait une résistance superbe. Dans la nuit du lundi au mardi, vers minuit, nous avons été prévenus que le percepteur devait venir à cinq heures et demie. Des émissaires ont été envoyés immédiatement aux maisons les plus sûres.

A quatre heures et demie, les hommes étaient réunis et organisaient la barricade extérieure de l'église. Des chariots ont été placés devant la porte principale et une trentaine des plus forts du pays sont montés sur les chariots, armés de gourdins...

A six heures, sous-préfet, percepteur de Moulins-Engilbert, juges de paix des deux pays, un gendarme, sont arrivés en coup de vent. Les défenseurs n'ont pas bronché... Après d'assez longs pourparlers, ils ont croché la porte du cimetière et enfoncé la petite porte de l'église. J'ai protesté très fermement et laissé crocheter ou plutôt enfoncer la porte de la sacristie qui était aussi barricadée solidement.

Au moment du départ la foule a hué toute la bande ; Puis les pierres se sont mises à tomber. Plusieurs fois la gendarmerie a fait des charges pour se défendre... Ils ont fini par s'échapper mais ils n'étaient pas fiers.

Il y avait soixante-dix hommes et grands garçons. Je ne sais pas le nombre de femmes. Beaucoup d'autres seraient venus s'ils avaient pu être prévenus. Les villages les plus éloignés ne se sont aperçus de rien.

Il n'est venu que des indépendants et si nos maîtres veulent aller plus loin, ils se heurteront à une résistance.

Veillez agréer, Monsieur le vicaire général, l'hommage de mon profond respect.

Signé Debard, curé de Sermages.



1981 : l'affiche présidentielle

Mais Sermages n'en finit pas de se faire remarquer ; en 1981, une affiche, celle des élections présidentielles, présente le candidat François Mitterrand avec, en fond, le village de Sermages qui devient le symbole de «la France tranquille», attachée à ses valeurs profondes.

Des lieux pleins d'histoire et de charme que l'on peut découvrir en marchant

Quand on connaît un peu l'histoire d'une région, on a envie d'aller s'y promener. C'est pourquoi les Sermageois vous proposent trois circuits qui peuvent être faits en famille.

3 circuits de randonnées



Circuit n°1 (6 kilomètres)

Départ de l'église.
Suivre la direction de Saint-Léger, par Champmartin, jusqu'à la D164 Saint-Léger – Moulins.
Descendre cette route à droite.
Passer Mouniot.
Prendre la première à droite après le parc du manoir, puis encore à droite.
Cette voie devient un chemin de terre.
Le suivre jusqu'à l'église.

Circuit n°2 (4 kilomètres)

Départ de l'église.
Suivre la direction de Saint-Léger.
Tourner à gauche avant le premier pont, direction Champcognard, petite route goudronnée qui devient chemin après les maisons.
Le suivre en prenant à droite, traverser un petit pont de bois, passer au lieu dit «Le Moulin au Foivre» (3 maisons).
On revient sur la route de Saint-Léger – Sermages, revenir vers Sermages en prenant à droite.

Circuit n°3 (6 kilomètres)

Départ de l'église.
Partir vers la route Château-Chinon – Moulins (D37) et prendre à droite, à la croix des tilleuls, la route qui va vers Riolon et qui devient un chemin.
Le suivre par le bois jusqu'aux Maillards.
Redescendre par la voie goudronnée ; à gauche, jusqu'à la route Château-Chinon – Moulins.
Là, prendre à gauche sur environ 400 mètres, jusqu'à un chemin en face de la grille d'entrée du château des Maillards.
Suivre ce chemin qui longe les «Champs de la bataille», jusqu'à la route qui va de Sermages à Chamnay. La prendre à gauche pour redescendre à Sermages, en passant par le Bourguéroult.

Sources : Archives diocésaines. Registres paroissiaux de Sermages. Bulletin de la Société nivernaise : Aveux et dénombrements du comté de Château-Chinon rapportés par René de Lespinasse, 1899. Dictionnaire géographique et administratif de la Nièvre. Vallière, 1895. Enquête sur les voies romaines, R.P. Wahble. Le Morvand, Baudiau. Inventaire des titres, Marolles. Les moulins racontent le Morvan, Philippe Landry, 1995. Carte archéologique de la Gaule, Hélène Bigeard, 1996